



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/26
1^{er} novembre 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-deuxième réunion
Montréal, 3-7 décembre 2018

**PLANS D'ACTIVITÉS DES AGENCES BILATÉRALES
POUR LA PERIODE 2019–2021**

Introduction

1. Les agences bilatérales ci-après ont soumis leur Plan d'activités 2019–2021 à la 82^e réunion: Allemagne et Japon¹. Bien que la France et l'Italie n'aient pas officiellement soumis de plan d'activités, le présent document comprend un tableau indiquant la répartition des ressources pour ces deux pays, fondée sur les activités associées aux plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés en principe.

2. Les agences bilatérales concernées entendent mener des activités dans 18 pays visés à l'Article 5, à savoir : Brésil, Chine, Colombie, Égypte, Inde, Iran (République islamique d'), Kenya, Lesotho, Libéria, Maurice, Namibie, Nigéria, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao, Tunisie, Viet Nam et Zimbabwe en valeur de 7 008 054 USD. Un montant supplémentaire de 5 494 909 USD serait demandé pour après 2021, comme indiqué au tableau 1.²

¹ Il est licite de considérer la coopération bilatérale comme contribution au Fonds multilatéral jusqu'à concurrence de 20 % de la contribution annuelle annoncée d'un pays au Fonds. Le Comité exécutif a décidé d'accorder une certaine souplesse quant à l'année d'imputation des projets bilatéraux, sous réserve que les agences bilatérales soumettent leurs plans de travail en temps voulu en début d'année, pour examen lors des délibérations sur les plans d'activités à la première réunion de l'année du Comité (décision 25/13a). Il est à noter que d'autres Parties non visées à l'article 5, comme l'Australie, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, Israël, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse n'ont pas soumis de plan d'activités au titre de la coopération bilatérale ; si elles le font, la valeur totale des activités bilatérales pourrait augmenter.

² Toutes les activités après 2021 concernent la phase I approuvée des PGEH pour Maurice, la Namibie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Seychelles; pour la phase II des PGEH pour le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Iran (République islamique d'); et pour la nouvelle phase II des PGEH pour le Lesotho et le Libéria.

Tableau 1: Répartition des ressources prévues par les plans d'activités des agences bilatérales pour 2019–2021 (\$US) *

	2019	2020	2021	Total (2019–2021)	Total après 2021
Activités requises pour la conformité					
PGEH approuvés	2 097 583	1 989 021	2 854 650	6 941 254	4 822 559
Préparation du projet de PGEH (PRP) – phase II	66 800	0	0	66 800	
PGEH - phase II	0	0	0	0	672 350
Total général	2 164 383	1 989 021	2 854 650	7 008 054	5 494 909

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

OBSERVATIONS

3. Le Secrétariat a examiné les plans d'activités de chacune des agences bilatérales, formulé des observations sur plusieurs activités proposées et évalué la valeur des activités par rapport aux contributions annuelles annoncées.

France

4. La répartition des ressources prévue par le plan d'affaires de la France pour 2019–2021 est présentée au tableau 2. Le 20 % des contributions annuelles annoncées par la France pour 2019 représente 2 449 100 \$US.

Tableau 2: Répartition des ressources pour la France (\$US) *

	2019	2020	2021	Total (2019–2021)	Total après 2021
Activités requises pour la conformité					
PGEH approuvés	78 769	692 895	0	771 664	770 760
Total général	78 769	692 895	0	771 664	770 760

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

Allemagne

5. La répartition des ressources prévue au plan d'activités de l'Allemagne pour 2019–2021 est présentée dans le tableau 3.

Tableau 3: Répartition des ressources pour l'Allemagne (\$US)*

	2019	2020	2021	Total (2019–2021)	Total après 2021
Activités requises pour la conformité					
PGEH approuvés	1 882 454	1 989 021	2 854 650	6 726 125	4 822 559
Préparation du projet de PGEH – phase II	66 800	0	0	66 800	
PGEH - phase II	0	0	0	0	672 350
Total général	1 949 254	1 989 021	2 854 650	6 792 925	5 494 909

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

6. Le plan d'activités de l'Allemagne comprend 11,55 millions de \$US pour des phases I et II de PGEH approuvés, dont 6,73 millions de US\$ pour 2019-2021. Le Secrétariat propose des ajustements de coûts visant à refléter les montants de financement réels approuvés en vertu des accords, en retranchant 360 \$US pour 2019-2021.

7. Le plan d'activités de l'Allemagne prévoit 66 800 \$US pour la préparation de projets liés à la phase II des PGEH en 2019-2021. Le Secrétariat propose d'ajuster les coûts conformément à la décision 71/42 en retranchant 33 400 \$US pour 2019-2021.

8. En outre, l'Allemagne a prévu un financement pour la phase II des PGEH dans les pays à faible volume de consommation (FVC) afin de respecter une réduction de 67,5 % après 2021, soit 672 350 \$US. Le Secrétariat propose d'ajuster les coûts à la valeur maximale autorisée pour réduire les HCFC à 67,5 % du niveau de référence, en vertu de la décision 74/50 (c) (xii), ce qui se traduit par une baisse de 48 025 \$US pour après 2021.

9. Le tableau 4 présente les résultats des ajustements proposés par le Secrétariat au plan d'activités de l'Allemagne.

Tableau 4: Résultats des ajustements apportés au plan d'activités de l'Allemagne (\$US)*

	2019	2020	2021	Total (2019–2021)	Total après 2021
Activités requises pour la conformité					
PGEH approuvés	1 882 454	1 988 661	2 854 650	6 725 765	4 822 559
Préparation du projet de PGEH – phase II	33 400	0	0	33 400	
PGEH phase II	0	0	0	0	624 325
Total général	1 915 854	1 988 661	2 854 650	6 759 165	5 446 884

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

10. Le 20 % des contributions annuelles annoncées par l'Allemagne pour 2019 représente 3 220 267 \$US, soit 9 660 800 \$US pour la période triennale 2018-2020. Compte tenu des approbations de comptes faites à la 81^e réunion (222 182 \$US), l'Allemagne ne dépassera pas 20% des contributions annoncées pour la période triennale 2018-2020 si les soumissions à la 82^e réunion (5 186 618 \$US), et les valeurs ajustées des plans d'activités pour 2019 et 2020 (3 940 515 \$US) sont approuvées telles quelles.

Italie

11. Le tableau 5 détaille la répartition des ressources prévue par le plan d'activités de l'Italie pour 2019-2021. Le 20 % des contributions annuelles annoncées par l'Italie pour 2019 représente 1 889 100 \$US.

Tableau 5: Allocation de ressources pour l'Italie (\$US)*

	2019	2020	2021**	Total (2019–2021)
PGEH approuvés	565 000	264 840	0	829 840
Total général	565 000	264 840	0	829 840

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

** Il n'y a pas d'activités après 2021.

Japon

12. Le tableau 6 présente la répartition des ressources prévue par le plan d'activités du Japon pour 2019-2021. Le 20 % des contributions annuelles annoncées par le Japon pour 2019 représente 4 879 033 \$US.

Tableau 6: Répartition de ressources pour le Japon (\$US)*

Poste	2019	2020	2021**	Total (2019–2021)
PGEH approuvés	215 129	0	0	215 129
Total général	215 129	0	0	215 129

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

** Il n'y a pas d'activités après 2021.

13. Le plan d'activités du Japon prévoit 215 129 \$US pour la phase II des PGEH en 2019-2021. Le Secrétariat propose de relever le niveau de financement afin d'inclure 180 800 \$US approuvés en principe pour 2019-2021 en faveur de la Chine, comme indiqué dans le tableau 7.

Tableau 7: Résultats des ajustements apportés au plan d'entreprise du Japon (\$US)*

Poste	2019	2020	2021**	Total (2019–2021)
PGEH approuvés	305 529	90 400	0	395 929
Total général	305 529	90 400	0	395 929

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

** Il n'y a pas d'activités après 2021.

Ajustements aux plans d'activités des agences bilatérales pour 2019–2021

14. Les ajustements proposés ci-dessus étant faits, la valeur totale des plans d'activités des agences bilatérales pour 2019–2021 s'élève à 8 756 598 \$US, comme indiqué au tableau 8. Ces ajustements ont été reportés dans le plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral pour 2019–2021.³

Tableau 8: Répartition des ressources dans les plans d'activités ajustés des agences bilatérales pour 2019–2021 (\$US) *

	2019	2020	2021	Total (2019–2021)	Total après 2021
Activités requises pour la conformité					
PGEH approuvés	2.831.752	3 036 796	2 854 650	8 723 198	5 593 319
Préparation du projet de PGEH – phase II	33 400	0	0	33 400	
PGEH – phase II	0	0	0	0	624 325
Total général	2 865 152	3 036 796	2 854 650	8 756 598	6 217 644

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

RECOMMANDATIONS

15. Le Comité exécutif voudra peut-être prendre note des plans d'activités des agences bilatérales pour 2019–2021 soumis par les gouvernements de l'Allemagne et du Japon et figurant au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/26.

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/25